

Le nouveau projet éolien a été rejeté

Les projets éoliens ont le vent en poupe depuis quelques années dans la région. C'est ainsi que la société franco-danoise Ventélyls a mis en route en 2018 un projet éolien sur les communes de Saint-Martin-de-Bernegoue avec cinq mâts, Juscorps avec trois et Marigny avec cinq. Cette dernière commune a accepté le projet et a aussi voté pour que la distance des maisons soit portée à 1.000 mètres au lieu de 500. Dans les années précédentes, un projet éolien d'une dizaine de pylônes avait déjà été mis en route par une autre entreprise dans le secteur de Beauvoir avec une dizaine d'éoliennes. Un couloir éolien favorable à ces projets se prolonge en effet vers la Charente-Maritime, ainsi dans les environs de Marsais.

En ce qui concerne Saint-Martin-de-Bernegoue, le précédent conseil municipal avait ap-



Un projet éolien existe entre Saint-Martin et Prahecq.

prouvé en 2019 le projet présenté par Ventélyls par 9 voix contre 4. Ce projet de cinq éoliennes se situait dans la plaine de Saint-Martin-Juscorps. La nouvelle équipe municipale s'est retrouvée concernée quand elle a appris qu'un nouveau projet avait été mis en route par la société Ventélyls. En effet, le projet précédent s'est révélé incompatible avec le schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération du Niortais et la société

avait déplacé son projet vers un nouvel emplacement qu'elle positionnait avec neuf éoliennes alignées au nord de la commune de Saint-Martin-de-Bernegoue, le long de la limite administrative avec la commune de Prahecq.

Le nouveau maire de Saint-Martin, Frédéric Nourrigeon, en a informé les maires de Prahecq et Brûlain ainsi que le président de la CAN. Réuni en juillet dernier, le conseil municipal a décliné une demande de rencontre de la société Ventélyls et a décidé à l'unanimité de rejeter ce nouveau projet. Celui-ci est en effet passé de 5 à 9 éoliennes, d'une hauteur qui pourrait être plus importante, et, surtout, il a des répercussions importantes sur le paysage entre Prahecq et Saint-Martin et entraîne une dépréciation de l'immobilier car les éoliennes sont jugées trop proches des maisons.

Un projet éolien nécessite environ cinq ans de mise en œuvre, coûte 3 à 4 millions par pylône, fournit 36 MW pour 9 mâts, et engendre environ 450.000 € de taxes pour 9 éoliennes, dont 69.000 € seraient perçues par la commune, sachant qu'un propriétaire et un exploitant des parcelles concernées perçoivent 6.000 € par an.

La société Ventélyls semble considérer que son projet reste valide et des recours judiciaires pourraient être entrepris, la commune de Saint-Martin étant soutenue par la CAN. Frédéric Nourrigeon reste serein : « La commune n'est pas hostile au principe de l'énergie éolienne, c'est le nouveau projet envisagé qui est refusé par le conseil municipal. Et nous restons favorables aux énergies renouvelables, comme par exemple le photovoltaïque. »